

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**4EME Réunion de 2014**

**Séance du 27 juin 2014**

CG20140627\_40  
id. 950

*L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE*

**CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE 1914-1918**

L'Assemblée Départementale a adopté lors de sa réunion consacrée au Budget Primitif 2014, un **programme ambitieux de commémorations du Centenaire de la Première Guerre Mondiale**.

Le Conseil Général de Tarn-et-Garonne co-préside le Comité de pilotage départemental en charge du Centenaire de la Première Guerre Mondiale depuis le 2 juillet 2012, et porte **trois projets labellisés par la Commission Nationale du Centenaire de la Grande Guerre** :

- **La cérémonie franco-belge, organisée le 5 août prochain**, commémorant la Mobilisation Générale et le départ des troupes du 17° Corps d'Armée en Midi-Pyrénées et le premier accrochage sanglant de la Bataille de Bertrix dans l'Ardenne belge,

- La cérémonie au monument aux morts des instituteurs, les 17 et 18 novembre 2014,
- L'exposition sur **les Étrangers dans la Guerre**, qui se tiendra à l'automne à l'Espace des Augustins.

A l'approche du lancement des premières cérémonies, il convenait de présenter le programme détaillé des commémorations, tel qu'il a été finalisé par le Conseil Général avec l'ensemble de ses partenaires, et notamment le projet sur **l'hommage aux instituteurs et élèves instituteurs de Tarn et Garonne, qui a été labellisé** par la Commission Nationale, avec la mention « **projet qui mérite le label** ».

## **A – LE PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE COMMÉMORATIONS POUR 2014**

### **Cérémonies franco-belges**

Ces cérémonies se dérouleront en deux temps, à l'été, en France et en Belgique, pour rappeler les liens forts qui se sont noués entre les deux pays, à l'occasion des combats sur le front belge.

Point de départ majeur des commémorations, la première cérémonie franco-belge se déroulera dans la matinée du 5 août 2014 au monument aux morts de la ville de Montauban. Une importante délégation sera conduite par la bourgmestre de Libin, ses échevins et les élus de la ville de Bertrix et de ses environs. Les Délégués Militaires de Midi-Pyrénées qui constituaient le 17<sup>e</sup> Corps d'Armée, à l'époque, seront présents, ainsi que les unités qui constituent la présence militaire actuelle en Tarn et Garonne. Je vous précise que notre département, compte tenu de sa population actuelle, est le plus « militarisé » de France.

La prise d'armes se déroulera à l'image des cérémonies traditionnelles des 8 mai et 11 novembre.

A l'issue de cette cérémonie, une réception et un buffet seront organisés par le Conseil Général.

Puis, le 24 août 2014, à Anloy (Belgique) seront commémorés les combats de la bataille Bertrix, qui ont vu plus de 2500 soldats de la place de Montauban disparaître.

### **Exposition sur les Étrangers dans la Guerre**

L'aspect mondial du conflit, qui a impliqué des alliés de nombreux pays, des ennemis, des troupes coloniales, des blessés et des prisonniers de Guerre seront traités dans ce sujet transversal.

**L'exposition se tiendra du 12 novembre 2014 au 11 janvier 2015 à l'Espace des Augustins.**

A ce stade de finalisation du programme, certains ajustements budgétaires sont nécessaires, notamment pour organiser plus de séances scolaires, adapter le nombre de projections documentaires, de spectacles et d'animations autour de l'exposition.

### **Colloque Universitaire sur l'enseignement pendant et en temps de Guerre**

S'inscrivant dans la continuité des précédentes rencontres, **le Département est porteur d'un colloque international qui traitera de l'enseignement pendant la guerre et en temps de guerre.**

Les faits de guerre bouleversent les siècles laissant des traces indélébiles dans les consciences. Ainsi, les commémorations officielles et les divers projets menés dans le cadre du centenaire de la première guerre sont l'occasion pour l'ensemble de la communauté nationale de faire œuvre de mémoire.

**Durant trois demi journées, les lundi 17 et mardi 18 novembre 2014 au Centre Universitaire** de Tarn-et-Garonne, universitaires, chercheurs issus de différentes disciplines, personnalités de la société civile, aborderont cette problématique de manière graduelle avec une ouverture nécessaire sur les conflits contemporains et la nécessité de construire la paix à travers l'Europe.

Le programme détaillé de ce colloque sera diffusé à la fin de l'été.

### **Hommage aux Instituteurs et Élèves Instituteurs de Tarn et Garonne Morts pour la France**

Le 28 mai 1922, à l'initiative d'un Comité créé à cet effet, le monument aux morts des Instituteurs de l'École Normale de Montauban, qui formait les instituteurs des deux départements de Tarn et Garonne et du Lot et Garonne, fut inauguré par les plus « Hautes autorités Politiques, Administratives, Militaires mais surtout Laïques de notre département. »

Œuvre de l'architecte sculpteur Patrice Bonnet, natif de Saint-Girons, Prix de Rome, Inspecteur Général des Bâtiments Civils de France, ce monument nécessitait après 90 ans une restauration importante pour sa sauvegarde.

La qualité de cette sculpture nécessitant l'intervention d'un professionnel de la restauration de gravure de pierre, un budget initial de 6000 € avait été sollicité. Une consultation, lancée sur la base des recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France, confirme cette analyse.

Le travail de recherche concernant les 35 instituteurs de Tarn et Garonne se poursuit. Il pourrait aboutir à une publication.

### **Chroniques Semestrielles sur le Tarn et Garonne Magazine et la Dépêche du Midi**

Après la première publication du mois de décembre 2013, une chronique portant sur la Mobilisation Générale, le transport des troupes vers la frontière belge et la bataille des frontières est parue le 18 juin 2014.

### **La Grande Collecte Privée**

Cette opération, demandée par le Comité National du Centenaire et gérée par le site Europeana a été un grand succès, particulièrement en Tarn et Garonne. Notre département a reçu des contributions de personnes venant de départements voisins qui n'avaient pas mis en place cette opération.

### **Fusillés pour l'exemple**

Attentif aux actions menées dans le cadre d'une éventuelle réhabilitation des soldats fusillés pour l'exemple entre 1914 et 1918, le Président est intervenu en transmettant, en l'appuyant, une demande de réhabilitation d'un soldat de la commune de Saint-Cirice.

Une étude est également en cours sur trois autres cas de fusillés pour notre département.

### **Exposition sur le temps des Études**

L'exposition organisée dans le cadre de la semaine de l'étudiant 2013 s'enrichira de nouveaux panneaux. L'année 2014 est l'occasion de créer deux kakémonos dédiés aux enseignants et étudiants dans la période de 1914 à 1918. L'opportunité du travail effectué sur les instituteurs Morts pour la France, nous a donné matière à enrichir cette exposition en choisissant deux de ces hommes tués entre 1914 et 1918.

## **B – VALORISATION DU PATRIMOINE DE LA GRANDE GUERRE**

### **Recensement des monuments aux morts de la Grande Guerre**

Répondant au Comité du Centenaire, qui souhaite créer une base nationale des monuments aux morts de la Grande Guerre, le Conseil général, qui s'appuie sur le travail réalisé en 1998 par Monsieur Robert Guicharnaud, en profitera pour rééditer un **guide des monuments aux morts 14/18** du Tarn et Garonne. Cette opération est actuellement en cours. Les communes du département ont été sollicitées pour ce recensement.

## **Fleurissement des Monuments aux Morts**

Dans le cadre du concours départemental des villages fleuris, une option particulière a été mise en place en 2014, concernant le fleurissement des monuments aux morts de la Grande Guerre. Le palmarès sera dévoilé lors de la remise des prix des villages fleuris.

## **Aide à l'entretien du patrimoine commémoratif**

A l'approche des commémorations officielles du Centenaire de la Première Guerre Mondiale, les communes se retrouvent confrontées à l'entretien du patrimoine commémoratif de la « Grande Guerre de 14-18 ».

Ce dernier revêt les formes les plus diverses avec une prédominance pour les monuments aux morts et les stèles commémoratives. Ainsi, ce sont plus de 36 000 mémoriaux qui ont été édifiés entre 1920 et 1925 par les communes, avec l'aide de l'Etat, sur le territoire métropolitain.

Les monuments appartenant aux collectivités territoriales sont placés sous leur responsabilité, qu'il s'agisse de leur entretien courant ou des opérations de restauration plus lourdes.

**Aussi, à l'occasion du Centenaire de la Première Guerre Mondiale 1914-1918, je vous propose d'examiner la création d'une politique d'aide en faveur des communes pour la restauration et la mise en valeur de leur patrimoine commémoratif.**

Les travaux qui traitent de la mise en valeur et de la restauration du « Monument » seraient éligibles dans une limite de 15 000 € HT de dépense subventionnable à laquelle seraient appliqués les taux d'aide affectés à chaque commune au titre de la politique des grosses réparations de bâtiments communaux (12%, 18%, 23,4%, 24%, 31,2%, 36%, 45% et 54%, établis en fonction du potentiel fiscal communal et de la population totale).

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer et inscrire un premier crédit de paiement de **100 000 euros** sur la ligne budgétaire article 204142, sous fonction 312 sur l'exercice en cours.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 27 janvier 2014,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte du programme détaillé de commémorations du Centenaire de la Première Guerre Mondiale en Tarn-et-Garonne ;
- Décide, à l'occasion du Centenaire de la Première Guerre Mondiale 1914-1918, la création d'une politique d'aide en faveur des communes pour la restauration et la mise en valeur de leur patrimoine commémoratif ;
- Précise que les travaux qui traitent de la mise en valeur et de la restauration du « Monument » sont éligibles dans une limite de 15 000 € HT de dépense subventionnable à laquelle seront appliqués les taux d'aide affectés à chaque commune au titre de la politique des grosses réparations des bâtiments communaux (12%, 18%, 23,4%, 24%, 31,2%, 36%, 45% et 54%, établis en fonction du potentiel fiscal communal et de la population totale) ;
- S'agissant d'une intervention spécifique au titre de la politique d'aide aux grosses réparations des bâtiments communaux, la Commission Permanente aura délégation pour attribuer les subventions à la restauration et la mise en valeur du patrimoine commémoratif et communal ;
- Inscrit un premier crédit de paiement de 100 000 € à l'article 204142, sous-fonction 312 sur l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET